



ASSR 2, une épreuve obligatoire qui se déroulera entre le 5 et le 15 mai 2025

publié le 09/04/2025

Vous passerez prochainement l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 2 (ASSR2), une épreuve obligatoire qui se déroulera entre le 5 et le 15 mai (horaire précis visible sur votre emploi du temps Pronote) :

□ Pour vous y préparer efficacement, vous devez vous entraîner en ligne sur le site officiel :

□ <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/2/ASSR2>

Ce site vous permet de vous familiariser avec le type de questions posées et de tester vos connaissances sur les règles de sécurité routière. N'hésitez pas à vous y entraîner plusieurs fois !

Vous pouvez réviser à l'aide de cette vidéo

<https://tube-sciences-technologies.apps.education.fr/w/4cd81999-9788-4c2c-8074-57fecee3fe97>

et de la rubrique ASSR 1 - ASSR 2 sur le site du collège :

<https://etab.ac-poitiers.fr/coll-beauregard-la-rochelle/spip.php?article506>

□ □ Pour vous connecter, vous devez utiliser vos identifiants et mots de passe EDUCONNECT. **Assurez-vous de les connaître à l'avance : aucune récupération de mot de passe ne sera possible le jour de l'épreuve.**

□ **Le jour de l'épreuve, pensez à apporter vos écouteurs personnels (avec prise jack ou adaptateur si nécessaire).**

Votre sérieux dans cette préparation est essentiel : **cette attestation est obligatoire pour obtenir plus tard le BSR ou le permis de conduire.**

En cas de question, n'hésitez pas à vous adresser à votre professeur principal ou à la vie scolaire.

Bon courage à tous pour la préparation !

